VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2025
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE
compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025
(accusé de réception du 19/06/2025)

Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Acquisition d'emprises route de Cuzon pour l'aménagement d'un giratoire

Il est proposé d'acquérir des emprises sises route de Cuzon, d'une surface totale approximative de 200 m² auprès de plusieurs propriétaires pour l'aménagement d'un giratoire.

***

Dans le cadre de la création du lotissement « Les Coteaux de Cuzon », la commune de Quimper aménage un giratoire afin de répondre au besoin de la desserte de transports en commun, sécuriser l'accès au lotissement, canaliser la vitesse sur la route de Cuzon et valoriser les modes doux.

Pour ce faire, la commune de Quimper a besoin de la maîtrise des parcelles cadastrées section EM numéros 45, 46 et 47 sises route de Cuzon à Quimper.

Monsieur LE PANSE, monsieur et madame GOGEN sont propriétaires indivis de la parcelle cadastrée section EM numéro 45 d'une surface de 66 m² située route de Cuzon. L'acquisition de cette parcelle est nécessaire pour la réalisation du projet de giratoire.

L'OPAC de Quimper Cornouaille est propriétaire des parcelles cadastrées section EM numéros 46 et 47 sises route de Cuzon à Quimper. Pour la réalisation du projet, la commune a besoin d'acquérir une surface d'environ 26 m² sur la parcelle cadastrée section EM numéro 46 et d'environ 108 m² (86 et 22 m²) sur la parcelle cadastrée section EM numéro 47.

Il a été proposé un prix de 50 € le m² à l'ensemble des propriétaires pour l'acquisition des emprises précitées.

Les frais liés afférents au transfert de propriété seront à la charge de la commune de Quimper.

***

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section EM numéro 45 d'une surface d'environ 66 m² au prix de 50 € le m² auprès des propriétaires indivis, monsieur LE PANSE et monsieur et madame GOGEN ;

2- d'autoriser l'acquisition des emprises d'une surface d'environ 26 et 108 m² (86 et 22 m²) provenant respectivement des parcelles cadastrées section EM numéos 46 et 47 appartenant à l'OPAC de Quimper Cornouaille au prix de 50 € le m² ;

3- d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.